

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT  
ET LA GESTION DES EAUX DE L'AA  
(SMAGEAA)**

---&---

**COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU MERCREDI 5 MAI 2004**

**ORDRE DU JOUR**

---&---

**DELIBERATIONS**

**RAPPORTEUR**

**ADMINISTRATION GENERALE**

- |  |         |
|--|---------|
| N°01 - Désignation d'un Secrétaire de Séance --  | M.DENIS |
| N°02 - Désignation d'un nouveau délégué pour représenter l'USAN en qualité de membre titulaire --  | M.DENIS |
| N°03 - Délégation de pouvoirs au Bureau et au Président pour le règlement de certaines affaires -  | M.DENIS |
| N°04 - Signature des contrats d'assurances pour :<br>- les deux véhicules du SMAGEAA<br>- la Responsabilité Civile<br>- la Prévoyance du Personnel - | M.DENIS |

**PERSONNEL**

- |   |         |
|---|---------|
| N°05 - Frais de déplacement -- Application au personnel du SMAGEAA des dispositions prévues pour les personnels civils de l'Etat, par le décret n°90.437 du 28 mai 1990 - | M.DENIS |
| N°06 - Aménagement et réduction du temps de travail -- Application du décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 -  | M.DENIS |
| N°07 - Avantages sociaux -- Mise en place de titres restaurant -- Délégation au Président pour signer la convention avec la Société qui sera retenue -                    | M.DENIS |
| N°08 - Modification du tableau des effectifs --   | M.DENIS |
| N°09 - Mise en place du régime indemnitaire pour le personnel du SMAGEAA -  | M.DENIS |
| N°10 - Prise en charge des frais inhérents au contrôle médical obligatoire des agents lors du renouvellement de leur permis Poids lourds                                  | M.DENIS |

**QUESTIONS DIVERSES**

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE L'AA  
(SMAGEAA)**

--- ◆ ---  
**COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU MERCREDI 5 MAI 2004**

--- ◆ ---

**QUESTION N°01**

**ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE -**

**RAPPORTEUR : Monsieur DENIS**

---

Conformément aux dispositions de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires, des auxiliaires pris en dehors de ses membres qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

A cet effet Monsieur Jacques BERTELOOT a été désigné par vote à bulletins secrets pour remplir les fonctions de Secrétaire assisté des Services de la Communauté, pour rédiger le procès-verbal de séance, et assister le Président dans les opérations de vote et de tenue du registre des délibérations.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE PRESIDENT,



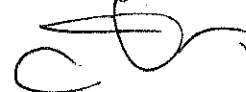
Christian DENIS

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE  
DE SAINT-OMER, le

11 MAI 2004

Rendue exécutoire  
Le ..... 12 MAI 2004 .....

Le Président



C. DENIS

SMAGEA/MAC

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DES EAUX  
DE L'AA (SMAGEAA)**

**COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU MERCREDI 5 MAI 2004**

Sur convocations adressées par Monsieur le Président du SMAGEAA en date du 29 Avril 2004, le Comité Syndical du SMAGEAA s'est réuni en la salle du Conseil de l'Hôtel Communautaire le Mercredi 4 Mai 2004 à 18 h 30.

**Membres Titulaires présents ou remplacés par un suppléant :**

**a) Présents**

Monsieur Christian DENIS, Président,  
Messieurs Francis DUCROCQ, Jacques BERTELOOT, Alain MEQUIGNON, Vice-Présidents,  
Messieurs André BAES, Jean Pierre BAUDENS, Bernard BECLIN,, Jean Michel BOUHIN, André BULTEL, Guy CATTOEN, Gilbert CHIQUET, Jean-Jacques DELVAUX, Claude DEVULDER, Francis DHALLEINE, Jacques DRIEUX, Jean Marie HARLAY, Daniel HERBERT, Jose HEUMEZ, Pierre LECERF, Jean Claude NOEL, Bernard REBENA, Membres titulaires.

**b) Remplacés par un Suppléant**

Monsieur Jean-Marie BARBIER, délégué titulaire, était remplacé par Monsieur Roger WINOCK, délégué suppléant,  
Monsieur Bertrand PETIT, délégué titulaire, était remplacé par Madame Sylviane MIEZE, déléguée suppléante,  
Monsieur Jean PAYEN, délégué titulaire, était remplacé par Monsieur Josse NEMPONT, délégué suppléant,  
Monsieur René DEBOUT, délégué titulaire, était remplacé par Monsieur Jean Pierre MALLAURAN, délégué suppléant.

**c) absente non représentée** : Madame Francine PLE, Monsieur Joël DUQUENOY, délégués titulaires.

**Le Nombre de votants (présents ou représentés par un membre suppléant) était donc de 25.**

**Membres suppléants présents** (ne participant pas aux délibérations)

Messieurs BERQUEZ Francis, DEVULDER Louis, Jean Jacques CASTELAIN, Sylvain LEFEBVRE, Jean-Luc HOCHART.

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE L'AA  
(SMAGEAA)**

--- ◆ ---  
**COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU MERCREDI 5 MAI 2004**

--- ◆ ---

**QUESTION N°02**

**ADMINISTRATION GENERALE** – DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE POUR REPRESENTER L'USAN EN QUALITE DE MEMBRE TITULAIRE -

**RAPPORTEUR** : Monsieur DENIS

---

Par courrier du 31 mars 2004, Monsieur le Président de l'USAN nous a transmis la délibération par laquelle son Comité Syndical a décidé de procéder au remplacement de Monsieur Jean-Marie BONDUELLE délégué titulaire démissionnaire, par Monsieur André BAES.

Monsieur BAES a été installé dans ses fonctions de délégué titulaire du SMAGEAA pour représenter l'USAN.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE PRESIDENT,



Christian DENIS

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE  
DE SAINT-OMER, le

11 MAI 2004

Rendue exécutoire  
Le .....12...MAI...2004.

Le Président



C. DENIS

SMAGEA/MAC

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DES EAUX  
DE L'AA (SMAGEAA)**

**COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU MERCREDI 5 MAI 2004**

Sur convocations adressées par Monsieur le Président du SMAGEAA en date du 29 Avril 2004, le Comité Syndical du SMAGEAA s'est réuni en la salle du Conseil de l'Hôtel Communautaire le Mercredi 4 Mai 2004 à 18 h 30.

**Membres Titulaires présents ou remplacés par un suppléant :**

**a) Présents**

Monsieur Christian DENIS, Président,  
Messieurs Francis DUCROCQ, Jacques BERTELOOT, Alain MEQUIGNON, Vice-Présidents,  
Messieurs André BAES, Jean Pierre BAUDENS, Bernard BECLIN,, Jean Michel BOUHIN, André BULTEL, Guy CATTOEN, Gilbert CHIQUET, Jean-Jacques DELVAUX, Claude DEVULDER, Francis DHALLEINE, Jacques DRIEUX, Jean Marie HARLAY, Daniel HERBERT, Jose HEUMEZ, Pierre LECERF, Jean Claude NOEL, Bernard REBENA, Membres titulaires.

**b) Remplacés par un Suppléant**

Monsieur Jean-Marie BARBIER, délégué titulaire, était remplacé par Monsieur Roger WINOCK, délégué suppléant,  
Monsieur Bertrand PETIT, délégué titulaire, était remplacé par Madame Sylviane MIEZE, déléguée suppléante,  
Monsieur Jean PAYEN, délégué titulaire, était remplacé par Monsieur Josse NEMPONT, délégué suppléant,  
Monsieur René DEBOUT, délégué titulaire, était remplacé par Monsieur Jean Pierre MALLAURAN, délégué suppléant.

**c) absente non représentée :** Madame Francine PLE, Monsieur Joël DUQUENOY, délégués titulaires.

**Le Nombre de votants (présents ou représentés par un membre suppléant) était donc de 25.**

**Membres suppléants présents** (ne participant pas aux délibérations)

Messieurs BERQUEZ Francis, DEVULDER Louis, Jean Jacques CASTELAIN, Sylvain LEFEBVRE, Jean-Luc HOCHART.

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE L'AA  
(SMAGEAA)**

--- ◆ ---  
**COMITE SYNDICAL**

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE  
DE SAINT-OMER, le

SEANCE DU MERCREDI 5 MAI 2004 11 MAI 2004

--- ◆ ---

**QUESTION N°03**

**ADMINISTRATION GENERALE** - DELEGATION DE POUVOIRS AU BUREAU ET AU PRESIDENT POUR LE  
REGLEMENT DE CERTAINES AFFAIRES -

**RAPPORTEUR** : Monsieur DENIS

---

Les articles L 5711.1 et L 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales modifiés par la loi n°99.586 du 12 juillet 1999, stipulent que le Comité Syndical peut déléguer une partie de ses attributions au Bureau ou au Président à l'exception :

- ① du vote du Budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances,
- ② de l'approbation du Compte Administratif,
- ③ des dispositions à caractère budgétaire prises par un Etablissement Public de Coopération Intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L1612.15,
- ④ des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du Syndicat,
- ⑤ de l'adhésion du Syndicat à un Etablissement Public,
- ⑥ des mesures de même nature que celles visées à l'article L1612.15 (relatives aux dispositions financières et comptables et notamment aux dépenses obligatoires à inscrire au Budget),
- ⑦ de la délégation de gestion d'un service public.

C'est pourquoi, en application de ces dispositions et dans le but d'alléger les ordres du jour des réunions du Comité Syndical et ainsi de consacrer plus de temps aux affaires qui requièrent une plus grande attention, il est proposé au Comité Syndical :

**I) de donner délégation de pouvoirs au Bureau pour :**

1) procéder dans les limites fixées par le Comité Syndical, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et dans ce cadre :

- pour réaliser toutes les opérations financières utiles à la gestion des emprunts,
- en matière de ligne de trésorerie, concernant la conclusion ou la reconduction d'un contrat avec un organisme bancaire,
- pour conclure tout avenant à un emprunt afin d'introduire dans les contrats initiaux une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

.../...

SMAGEA/MAC

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DES EAUX  
DE L'AA (SMAGEAA)**

**COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU MERCREDI 5 MAI 2004**

Sur convocations adressées par Monsieur le Président du SMAGEAA en date du 29 Avril 2004, le Comité Syndical du SMAGEAA s'est réuni en la salle du Conseil de l'Hôtel Communautaire le Mercredi 4 Mai 2004 à 18 h 30.

**Membres Titulaires présents ou remplacés par un suppléant :**

**a) Présents**

Monsieur Christian DENIS, Président,  
Messieurs Francis DUCROCQ, Jacques BERTELOOT, Alain MEQUIGNON, Vice-Présidents,  
Messieurs André BAES, Jean Pierre BAUDENS, Bernard BECLIN,, Jean Michel BOUHIN, André BULTEL, Guy CATTOEN, Gilbert CHIQUET, Jean-Jacques DELVAUX, Claude DEVULDER, Francis DHALLEINE, Jacques DRIEUX, Jean Marie HARLAY, Daniel HERBERT, Jose HEUMEZ, Pierre LECERF, Jean Claude NOEL, Bernard REBENA, Membres titulaires.

**b) Remplacés par un Suppléant**

Monsieur Jean-Marie BARBIER, délégué titulaire, était remplacé par Monsieur Roger WINOCK, délégué suppléant,  
Monsieur Bertrand PETIT, délégué titulaire, était remplacé par Madame Sylviane MIEZE, déléguée suppléante,  
Monsieur Jean PAYEN, délégué titulaire, était remplacé par Monsieur Josse NEMPONT, délégué suppléant,  
Monsieur René DEBOUT, délégué titulaire, était remplacé par Monsieur Jean Pierre MALLAURAN, délégué suppléant.

**c) absente non représentée :** Madame Francine PLE, Monsieur Joël DUQUENOY, délégués titulaires.

**Le Nombre de votants (présents ou représentés par un membre suppléant) était donc de 25.**

**Membres suppléants présents** (ne participant pas aux délibérations)

Messieurs BERQUEZ Francis, DEVULDER Louis, Jean Jacques CASTELAIN, Sylvain LEFEBVRE, Jean-Luc HOCHART.

2) de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

3) accepter les dons et legs qui ne sont grevés, ni de conditions, ni de charges.

**II) de donner délégation au Président pour :**

1) fixer et procéder au règlement des honoraires d'avocats, de notaires, d'huissiers de justice ou d'autres experts et signer les éventuels conventions ou contrats nécessaires,

2) fixer les vacations des membres du Conseil de l'ordre des architectes lorsque leur intervention sera nécessaire dans le cadre d'un jury de maîtrise d'œuvre,

3) décider de l'aliénation de gré à gré des biens mobiliers du Syndicat jusqu'à 4 600 €,

4) traiter les éventuels dossiers de servitudes qui se présenteraient dans le cadre de travaux qui seront réalisés par le SAMGEAA avec intervention en domaine privé et autoriser toute signature nécessaire à cet effet,

5) créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services.

Enfin, pour tenir compte d'une jurisprudence du Conseil d'Etat du 15 juin 1994 – requête 137690 – Ministère de l'Intérieur - qui rappelle que l'exécutif ne peut subdéléguer un pouvoir qui lui a été délégué par son assemblée, il est précisé que :

" en cas d'absence ou d'empêchement du Président, l'ensemble des délégations reprises ci-dessus, qui lui auront été données par le Comité, seront assurés par un Vice-Président pris dans l'ordre des nominations".

Conformément à la réglementation, il sera rendu compte lors de chaque séance suivante du Comité des décisions qui seront prises par le Président et par le Bureau dans le cadre de leurs délégations respectives.

**Le Comité Syndical a adopté ces propositions à la majorité absolue des suffrages.**

Pour extrait conforme,  
LE PRESIDENT,



Christian DENIS  
REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE  
DE SAINT-OMER, le

Rendue exécutoire 11 MAI 2004  
Le .....12.MAI.2004..

Le Président



C. DENIS





**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE L'AA  
(SMAGEAA)**

--- ◆ ---  
**COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU MERCREDI 5 MAI 2004**

--- ◆ ---

**QUESTION N°04**

**ADMINISTRATION GENERALE — SIGNATURE DES CONTRATS D'ASSURANCES POUR LES TROIS VEHICULES DU SMAGEAA, LA RESPONSABILITE CIVILE, LA PREVOYANCE DU PERSONNEL -**

**RAPPORTEUR : Monsieur DENIS**

---

Lors de sa séance du 4 février 2004, le Comité Syndical du SMAGEAA a adopté son 1<sup>er</sup> Budget Primitif (Budget 2004) et fixé les diverses participations financières des structures et communes membres, ce qui a permis à votre nouvelle structure de commencer à fonctionner effectivement avec notamment la nomination des agents prévus au tableau des effectifs à compter du 16 février dernier.

Aussi, il s'est avéré nécessaire de souscrire d'urgence diverses polices d'assurances pour couvrir les activités de votre structure ainsi que le personnel. Trois sociétés ont été contactées pour couvrir :

- l'assurance des trois véhicules,
- la responsabilité civile,
- la prévoyance du personnel,
- l'assurance multirisque professionnelle des locaux du SMAGEAA

à savoir

- la société PVA Assurances à HAZEBROUCK
- AXA Assurances à SAINT-OMER
- le Crédit Agricole à WIZERNES.

Seules deux Sociétés (PVA Assurances et AXA Assurances) ont présenté des offres. Il en ressort :

- 1) que la Société AXA Assurances a présenté la meilleure offre pour la Responsabilité Civile moyennant un coût de 1 013,76 € TTC pour la période du 16 février 2004 au 15 février 2005, ainsi que pour la Prévoyance du Personnel moyennant un taux annuel de 6,01 % (calculé sur le montant total des salaires y compris indemnités de résidence et supplément familiaux).
- 2) que PVA Assurances a présenté la meilleure offre pour l'assurance des véhicules :
  - le véhicule TRAFIC pour un montant de 266,99 € TTC
  - le véhicule EXPRESS pour un montant de 222,78 € TTC,
  - la CLIO pour un montant de 374,90 €, (+ 0,13 € )à compter de la date d'acquisition desdits véhicules, pour une durée de une année.

.../...

SMAGEA/MAC

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DES EAUX  
DE L'AA (SMAGEAA)**

**COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU MERCREDI 5 MAI 2004**

Sur convocations adressées par Monsieur le Président du SMAGEAA en date du 29 Avril 2004, le Comité Syndical du SMAGEAA s'est réuni en la salle du Conseil de l'Hôtel Communautaire le Mercredi 4 Mai 2004 à 18 h 30.

**Membres Titulaires présents ou remplacés par un suppléant :**

**a) Présents**

Monsieur Christian DENIS, Président,  
Messieurs Francis DUCROCQ, Jacques BERTELOOT, Alain MEQUIGNON, Vice-Présidents,  
Messieurs André BAES, Jean Pierre BAUDENS, Bernard BECLIN,, Jean Michel BOUHIN, André BULTEL, Guy CATTOEN, Gilbert CHIQUET, Jean-Jacques DELVAUX, Claude DEVULDER, Francis DHALLEINE, Jacques DRIEUX, Jean Marie HARLAY, Daniel HERBERT, Jose HEUMEZ, Pierre LECERF, Jean Claude NOEL, Bernard REBENA, Membres titulaires.

**b) Remplacés par un Suppléant**

Monsieur Jean-Marie BARBIER, délégué titulaire, était remplacé par Monsieur Roger WINOCK, délégué suppléant,  
Monsieur Bertrand PETIT, délégué titulaire, était remplacé par Madame Sylviane MIEZE, déléguée suppléante,  
Monsieur Jean PAYEN, délégué titulaire, était remplacé par Monsieur Josse NEMPONT, délégué suppléant,  
Monsieur René DEBOUT, délégué titulaire, était remplacé par Monsieur Jean Pierre MALLAURAN, délégué suppléant.

**c) absente non représentée** : Madame Francine PLE, Monsieur Joël DUQUENOY, délégués titulaires.

**Le Nombre de votants (présents ou représentés par un membre suppléant) était donc de 25.**

**Membres suppléants présents** (ne participant pas aux délibérations)

Messieurs BERQUEZ Francis, DEVULDER Louis, Jean Jacques CASTELAIN, Sylvain LEFEBVRE, Jean-Luc HOCHART.

- 3) que la Société AXA a présenté la meilleure offre pour le contrat multirisque professionnelle des locaux moyennant un coût de 333,24 € TTC pour la période du 16 février 2004 au 15 février 2005.

Il sera proposé au Comité Syndical, en accord avec le Bureau élargi réuni le 19 avril 2004 :

➤ d'autoriser le Président à signer l'ensemble des contrats, avec ces deux Sociétés selon les conditions fixées ci-dessus, étant précisé que, conclus dans l'urgence après simple consultation, **ceux-ci ont été souscrits pour une seule année et seront remis en concurrence pour la prochaine période** dans le cadre des dispositions du nouveau Code des Marchés Publics.

**Le Comité Syndical a approuvé ces dispositions à la majorité absolue des suffrages, moins une abstention, celle de Monsieur Josse HEUMEZ**

Pour extrait conforme,  
LE PRESIDENT,



Christian DENIS.

Regue en Sous Préfecture

le 11 mai 2004

Rendue exécutoire

Le 12 MAI 2004

Le Président



C. DENIS

10

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE L'AA  
(SMAGEAA)**

---◇---

**COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU MERCREDI 5 MAI 2004**

---◇---

**QUESTION N°05**

**PERSONNEL – FRAIS DE DEPLACEMENT – APPLICATION AU PERSONNEL DU SMAGEAA DES DISPOSITIONS PREVUES POUR LES PERSONNELS CIVILS DE L'ETAT, PAR LE DECRET 90.437 DU 28 MAI 1990 -**

**RAPPORTEUR : Monsieur DENIS**

---

Le décret n°90.437 du 28 mai 1990 fixe les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils de l'Etat sur le territoire métropolitain de la France.

Ce décret est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1990, à l'exception du titre II applicable à compter du 1<sup>er</sup> mai 1990.

L'arrêté du 28 mai 1990 a fixé les taux des indemnités forfaitaires de déplacement, conformément aux dispositions du 3<sup>ème</sup> alinéa de l'article 4 et des articles 9 et 53 du décret du 28 mai 1990 susvisé. Toutefois, afin de permettre l'application de ces dispositions aux fonctionnaires territoriaux, une délibération explicite de la structure s'avère nécessaire.

En conséquence et avec votre accord, il sera proposé au Comité Syndical :

- 1) d'accorder au Personnel, le bénéfice des taux prévus pour les agents de l'Etat, notamment en ce qui concerne les indemnités forfaitaires et / ou pour certains agents autorisés à utiliser leur véhicule personnel, les indemnités kilométriques, suivant le dernier arrêté en vigueur fixant ces taux (l'arrêté applicable à ce jour étant celui du 20/09/01),
- 2) d'autoriser également le remboursement aux agents titulaires d'ordres de mission à utiliser le réseau autoroutier et en cas de nécessité les parcs de stationnement payant et par voie de conséquence permettre à Monsieur le Receveur le remboursement aux intéressés des sommes avancées pour le règlement des frais en découlant (péage d'autoroute, de stationnement),
- 3) de rembourser d'éventuels frais de carburant aux utilisateurs de véhicules de services qui seraient appelés à se déplacer sur de longues distances nécessitant l'avance des frais afférents à cette prestation.

Il est précisé que seuls feront l'objet d'un règlement les dépenses pour lesquelles des justificatifs seront fournis.

- 4) d'appliquer ces dispositions avec effet rétroactif au 16 février 2004.

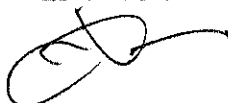
Le Comité Syndical a approuvé ces dispositions à la majorité absolue des suffrages.

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE  
DE SAINT-OMER, le

11 MAI 2004

Rendue exécutoire  
Le .....1.2.MAI.2004.....

Le Président



C. DENIS

POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE PRESIDENT,



Christian DENIS

SMAGEA/MAC

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DES EAUX  
DE L'AA (SMAGEAA)**

**COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU MERCREDI 5 MAI 2004**

Sur convocations adressées par Monsieur le Président du SMAGEAA en date du 29 Avril 2004, le Comité Syndical du SMAGEAA s'est réuni en la salle du Conseil de l'Hôtel Communautaire le Mercredi 4 Mai 2004 à 18 h 30.

**Membres Titulaires présents ou remplacés par un suppléant :**

**a) Présents**

Monsieur Christian DENIS, Président,  
Messieurs Francis DUCROCQ, Jacques BERTELOOT, Alain MEQUIGNON, Vice-Présidents,  
Messieurs André BAES, Jean Pierre BAUDENS, Bernard BECLIN,, Jean Michel BOUHIN, André BULTEL, Guy CATTOEN, Gilbert CHIQUET, Jean-Jacques DELVAUX, Claude DEVULDER, Francis DHALLEINE, Jacques DRIEUX, Jean Marie HARLAY, Daniel HERBERT, Jose HEUMEZ, Pierre LECERF, Jean Claude NOEL, Bernard REBENA, Membres titulaires.

**b) Remplacés par un Suppléant**

Monsieur Jean-Marie BARBIER, délégué titulaire, était remplacé par Monsieur Roger WINOCK, délégué suppléant,  
Monsieur Bertrand PETIT, délégué titulaire, était remplacé par Madame Sylviane MIEZE, déléguée suppléante,  
Monsieur Jean PAYEN, délégué titulaire, était remplacé par Monsieur Josse NEMPONT, délégué suppléant,  
Monsieur René DEBOUT, délégué titulaire, était remplacé par Monsieur Jean Pierre MALLAURAN, délégué suppléant.

**c) absente non représentée** : Madame Francine PLE, Monsieur Joël DUQUENOY, délégués titulaires.

**Le Nombre de votants (présents ou représentés par un membre suppléant) était donc de 25.**

**Membres suppléants présents** (ne participant pas aux délibérations)

Messieurs BERQUEZ Francis, DEVULDER Louis, Jean Jacques CASTELAIN, Sylvain LEFEBVRE, Jean-Luc HOCHART.

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE L'AA  
(SMAGEAA)**

--- ◆ ---  
**COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU MERCREDI 5 MAI 2004**

**QUESTION N°06**

**PERSONNEL – AMENAGEMENT ET REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL – APPLICATION DU DECRET 2001.623 DU 12 JUILLET 2001 -**

**RAPPORTEUR : Monsieur DENIS.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 7.1

Vu le décret 2000.815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la Fonction Publique de l'Etat qui a défini une durée de travail effectif à 35 heures par semaine avec un décompte de temps de travail réalisé sur la base de 1 600 heures maximum, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être effectuées, étant précisé que la durée de travail effectif s'entend comme le temps pendant lequel les Agents sont à la disposition de leur Employeur et doivent se conformer à ses directives sans pouvoir vaquer librement à des occupations personnelles,

Vu le décret 2001.623 du 12 juillet 2001 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la Fonction Publique Territoriale,

il est proposé au Comité en accord avec le Bureau élargi du 19 avril 2004 :

- de fixer la durée annuelle du temps de travail à 1 600 heures pour les Agents du SMAGEAA, étant précisé que les heures effectuées au-delà de 35 heures hebdomadaires donneront lieu à récupération sous forme de R.T.T. (Récupération du Temps de Travail),
- les cycles de travail tiendront compte bien évidemment de la priorité donnée à la continuité du service public à l'accueil du public et des spécificités de chaque service,

Avec votre accord, les modalités d'organisation horaires seront fixées par le Président après avis du Comité Technique Paritaire Interdépartemental qui sera sollicité.

Ces dispositions prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2004.


**Le Comité Syndical a approuvé ces dispositions à la majorité absolue des suffrages.**

Reçue en Sous-Préfecture

le 11 mai 2004  
Rendue exécutoire

Le ..... 12 MAI 2004 .....

Le Président



C. DENIS

POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE PRESIDENT,



Christian DENIS.



SMAGEA/MAC

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DES EAUX  
DE L'AA (SMAGEAA)**

**COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU MERCREDI 5 MAI 2004**

Sur convocations adressées par Monsieur le Président du SMAGEAa en date du 29 Avril 2004, le Comité Syndical du SMAGEAa s'est réuni en la salle du Conseil de l'Hôtel Communautaire le Mercredi 4 Mai 2004 à 18 h 30.

**Membres Titulaires présents ou remplacés par un suppléant :**

**a) Présents**

Monsieur Christian DENIS, Président,  
Messieurs Francis DUCROCQ, Jacques BERTELOOT, Alain MEQUIGNON, Vice-Présidents,  
Messieurs André BAES, Jean Pierre BAUDENS, Bernard BECLIN,, Jean Michel BOUHIN, André BULTEL, Guy CATTOEN, Gilbert CHIQUET, Jean-Jacques DELVAUX, Claude DEVULDER, Francis DHALLEINE, Jacques DRIEUX, Jean Marie HARLAY, Daniel HERBERT, Jose HEUMEZ, Pierre LECERF, Jean Claude NOEL, Bernard REBENA, Membres titulaires.

**b) Remplacés par un Suppléant**

Monsieur Jean-Marie BARBIER, délégué titulaire, était remplacé par Monsieur Roger WINOCK, délégué suppléant,  
Monsieur Bertrand PETIT, délégué titulaire, était remplacé par Madame Sylviane MIEZE, déléguée suppléante,  
Monsieur Jean PAYEN, délégué titulaire, était remplacé par Monsieur Josse NEMPONT, délégué suppléant,  
Monsieur René DEBOUT, délégué titulaire, était remplacé par Monsieur Jean Pierre MALLAURAN, délégué suppléant.

**c) absente non représentée :** Madame Francine PLE, Monsieur Joël DUQUENOY, délégués titulaires.

**Le Nombre de votants (présents ou représentés par un membre suppléant) était donc de 25.**

**Membres suppléants présents** (ne participant pas aux délibérations)

Messieurs BERQUEZ Francis, DEVULDER Louis, Jean Jacques CASTELAIN, Sylvain LEFEBVRE, Jean-Luc HOCHART.

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE L'AA  
(SMAGEAA)**

--- ◆ ---  
**COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU MERCREDI 5 MAI 2004**

--- ◆ ---

**QUESTION N°07**

**PERSONNEL – AVANTAGES SOCIAUX – MISE EN PLACE DE TITRES RESTAURANT –  
DELEGATION AU PRESIDENT POUR SIGNER LA CONVENTION AVEC LA SOCIETE QUI  
SERA RETENUE –**

**RAPPORTEUR : Monsieur DENIS.**

---

En application de l'article 25 de la loi du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire, les prestations de l'emploi précaire, les prestations d'actions sociales sont désormais définies comme distinctes de la rémunération, permettant ainsi d'éviter toute assimilation avec les régimes indemnitaires et son corollaire le respect du principe de parité avec les avantages accordés aux agents de l'Etat. Les Collectivités Territoriales peuvent donc décider librement par délibération la nature et le montant des prestations qu'elles souhaitent accorder à leurs agents parmi lesquelles figurent les titres restaurant.

A cet effet, les membres du Bureau élargi, ont proposé lors de leur réunion du 19 avril 2004 la mise en place de titres restaurant ouverts à l'ensemble du personnel du SMAGEAA : titulaires, stagiaires, à temps complet et non complet du SMAGEAA.

Ces titres peuvent être pris en charge dans une fourchette de 50 à 60 % de leur valeur par le Syndicat et sont totalement exonérés de charges sociales et fiscales jusqu'à 4,60 €/jour/agent.

En conséquence, je vous propose en accord avec le Bureau élargi :


- 1) de mettre en place des titres restaurant pour votre personnel sur les bases suivantes :
  - en faveur de l'ensemble du personnel titulaire et stagiaire à temps complet ou non complet accomplissant plus de 20 heures de travail par semaine,
  - de fixer à 50 % la participation du Syndicat étant précisé que la valeur du Titre s'élèvera à 4 € et que le nombre de chèques sera attribué en fonction des dispositions légales en vigueur,
- 2) de décider de la création de la régie de recettes correspondante,
- 3) d'autoriser votre Président à signer une convention avec la Société qui sera retenue et de prendre en charge les frais de gestion des titres,
- 4) de décider d'appliquer ces dispositions à compter du 5 mai 2004,
- 5) de décider que les modalités d'attribution pourront être revues chaque année dans la limite du cadre réglementaire.

Le Comité Syndical a approuvé ces dispositions à la majorité absolue des suffrages, moins une abstention, celle de Monsieur Guy CATTOEN.

REQU EN SOUS-PRÉFECTURE  
DE SAINT-OMER, le 11 MAI 2004

COPIE exécutoire  
Le ..... 12 MAI 2004

Le Président



C. DENIS

POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE PRESIDENT,



Christian DENIS.

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DES EAUX  
DE L'AA (SMAGEAA)**

**COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU MERCREDI 5 MAI 2004**

Sur convocations adressées par Monsieur le Président du SMAGEAA en date du 29 Avril 2004, le Comité Syndical du SMAGEAA s'est réuni en la salle du Conseil de l'Hôtel Communautaire le Mercredi 4 Mai 2004 à 18 h 30.

**Membres Titulaires présents ou remplacés par un suppléant :**

**a) Présents**

Monsieur Christian DENIS, Président,  
Messieurs Francis DUCROCQ, Jacques BERTELOOT, Alain MEQUIGNON, Vice-Présidents,  
Messieurs André BAES, Jean Pierre BAUDENS, Bernard BECLIN,, Jean Michel BOUHIN, André BULTEL, Guy CATTOEN, Gilbert CHIQUET, Jean-Jacques DELVAUX, Claude DEVULDER, Francis DHALLEINE, Jacques DRIEUX, Jean Marie HARLAY, Daniel HERBERT, Jose HEUMEZ, Pierre LECERF, Jean Claude NOEL, Bernard REBENA, Membres titulaires.

**b) Remplacés par un Suppléant**

Monsieur Jean-Marie BARBIER, délégué titulaire, était remplacé par Monsieur Roger WINOCK, délégué suppléant,  
Monsieur Bertrand PETIT, délégué titulaire, était remplacé par Madame Sylviane MIEZE, déléguée suppléante,  
Monsieur Jean PAYEN, délégué titulaire, était remplacé par Monsieur Josse NEMPONT, délégué suppléant,  
Monsieur René DEBOUT, délégué titulaire, était remplacé par Monsieur Jean Pierre MALLAURAN, délégué suppléant.

**c) absente non représentée :** Madame Francine PLE, Monsieur Joël DUQUENOY, délégués titulaires.

**Le Nombre de votants (présents ou représentés par un membre suppléant) était donc de 25.**

**Membres suppléants présents** (ne participant pas aux délibérations)

Messieurs BERQUEZ Francis, DEVULDER Louis, Jean Jacques CASTELAIN, Sylvain LEFEBVRE, Jean-Luc HOCHART.

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE L'AA  
(SMAGEAA)**

--- ◆ ---  
**COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU MERCREDI 5 MAI 2004**

--- ◆ ---

**QUESTION N°08**

**PERSONNEL** - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS -

**RAPPORTEUR** : Monsieur DENIS

Par délibération n°9 du 4 février 2004, le Comité Syndical a arrêté le tableau des effectifs, comme suit :

Cadre d'emploi	Effectif (à temps complet)
Ingénieur T.	1
Technicien T.	1
Rédacteur/Rédacteur Principal ou Rédacteur Chef	1
Agent de Salubrité	1
Agent d'entretien	3

Or, compte tenu de l'installation prochaine du nouveau SMAGEAA dans ses nouveaux locaux, il convient de procéder au recrutement d'un agent d'entretien à temps non complet, pour effectuer le nettoyage desdits locaux (2 heures par semaine).

Enfin, il était prévu également un poste de rédacteur, de rédacteur principal ou de rédacteur chef, qui devait être précisé par délibération ultérieure une fois le recrutement par voie de mutation du(de la) responsable administratif(ve) effectivement réalisé.

Or, la candidate retenue pour ce poste détient le grade de Secrétaire de Mairie – cadre d'emploi des Secrétaires de Mairie – il convient donc de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

Aussi, en accord avec le Bureau élargi, le Comité Syndical à la majorité absolue des suffrages a adopté le nouveau tableau des effectifs ci-après :

Cadre d'emploi	Effectif (à temps complet)
Ingénieur T.	1
Technicien T.	1
Secrétaire de Mairie	1
Agent de Salubrité	1
Agent d'entretien	3
	Effectif (à temps non complet)
Agent d'entretien	1 (2 heures hebdomadaires)

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE  
DE SAINT-OMER, le 12 MAI 2004

Le Président

11 MAI 2004

C. DENIS

POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE PRÉSIDENT,

Christian DENIS.

+ 5/10/05

+ 1 an. ag. à Cler du 1.1.06.

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DES EAUX  
DE L'AA (SMAGEAA)**

**COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU MERCREDI 5 MAI 2004**

Sur convocations adressées par Monsieur le Président du SMAGEAA en date du 29 Avril 2004, le Comité Syndical du SMAGEAA s'est réuni en la salle du Conseil de l'Hôtel Communautaire le Mercredi 4 Mai 2004 à 18 h 30.

**Membres Titulaires présents ou remplacés par un suppléant :**

**a) Présents**

Monsieur Christian DENIS, Président,  
Messieurs Francis DUCROCQ, Jacques BERTELOOT, Alain MEQUIGNON, Vice-Présidents,  
Messieurs André BAES, Jean Pierre BAUDENS, Bernard BECLIN,, Jean Michel BOUHIN, André BULTEL, Guy CATTOEN, Gilbert CHIQUET, Jean-Jacques DELVAUX, Claude DEVULDER, Francis DHALLEINE, Jacques DRIEUX, Jean Marie HARLAY, Daniel HERBERT, Jose HEUMEZ, Pierre LECERF, Jean Claude NOEL, Bernard REBENA, Membres titulaires.

**b) Remplacés par un Suppléant**

Monsieur Jean-Marie BARBIER, délégué titulaire, était remplacé par Monsieur Roger WINOCK, délégué suppléant,  
Monsieur Bertrand PETIT, délégué titulaire, était remplacé par Madame Sylviane MIEZE, déléguée suppléante,  
Monsieur Jean PAYEN, délégué titulaire, était remplacé par Monsieur Josse NEMPONT, délégué suppléant,  
Monsieur René DEBOUT, délégué titulaire, était remplacé par Monsieur Jean Pierre MALLAURAN, délégué suppléant.

**c) absente non représentée :** Madame Francine PLE, Monsieur Joël DUQUENOY, délégués titulaires.

**Le Nombre de votants (présents ou représentés par un membre suppléant) était donc de 25.**

**Membres suppléants présents** (ne participant pas aux délibérations)

Messieurs BERQUEZ Francis, DEVULDER Louis, Jean Jacques CASTELAIN, Sylvain LEFEBVRE, Jean-Luc HOCHART.

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE L'AA  
(SMAGEAA)**

--- ◆ ---  
**COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU MERCREDI 5 MAI 2004**

--- ◆ ---

**QUESTION N°09**

**PERSONNEL** – MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE POUR LE PERSONNEL DU SMAGEAA –

**RAPPORTEUR** : Monsieur DENIS.

---

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et en application des différents textes en vigueur en matière de primes et indemnités pouvant être accordés aux différents personnels selon leur cadre, fonction et grade et notamment des agents du SMAGEAA conformément aux textes en vigueur ci-dessus repris, comme suit

- le décret du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

- le décret 97-1223 du 26 décembre 1997 portant création de l'Indemnité d'Exercice des Missions de Préfecture (IEMP) pouvant être qualifiée d'indemnité d'exercice des missions territoriales.

- le décret 2002-61 du 14 janvier 2002 instituant dans les administrations de l'Etat, les services déconcentrés en dépendant et les Etablissements Publics à caractère administratif de l'Etat une Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT)

- l'arrêté du 14 janvier 2002 fixant les montants de référence de l'IAT,

- le décret n°72.18 du 5 janvier 1972 modifié, relatif à la prime de service et de rendement allouée aux fonctionnaires techniques du Ministère de l'Equipeement et de Logement,

- le décret 2000-136 du 18 février 2000 relatif à l'ISS (Indemnité Spécifique de Service) des personnels techniques des Ponts et Chaussées et des Travaux Publics de l'Etat,

- le décret 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif à l'Indemnité Horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) pouvant être allouées à certains personnels de la Fonction Publique Territoriale,

.../...  
- le décret 2002-63 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire (IFTS) pour travaux supplémentaires pouvant être alloués à certains personnels de la Fonction Publique Territoriale.

- le décret n°2003.1013 du 23 octobre 2003 modifiant le régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux.

Il sera proposé au Comité Syndical en accord avec le Bureau élargi du 12 avril 2004 de fixer comme suit le régime indemnitaire.

SMAGEA/MAC

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DES EAUX  
DE L'AA (SMAGEAA)**

**COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU MERCREDI 5 MAI 2004**

Sur convocations adressées par Monsieur le Président du SMAGEAA en date du 29 Avril 2004, le Comité Syndical du SMAGEAA s'est réuni en la salle du Conseil de l'Hôtel Communautaire le Mercredi 4 Mai 2004 à 18 h 30.

**Membres Titulaires présents ou remplacés par un suppléant :**

**a) Présents**

Monsieur Christian DENIS, Président,  
Messieurs Francis DUCROCQ, Jacques BERTELOOT, Alain MEQUIGNON, Vice-Présidents,  
Messieurs André BAES, Jean Pierre BAUDENS, Bernard BECLIN,, Jean Michel BOUHIN, André BULTEL, Guy CATTOEN, Gilbert CHIQUET, Jean-Jacques DELVAUX, Claude DEVULDER, Francis DHALLEINE, Jacques DRIEUX, Jean Marie HARLAY, Daniel HERBERT, Jose HEUMEZ, Pierre LECERF, Jean Claude NOEL, Bernard REBENA, Membres titulaires.

**b) Remplacés par un Suppléant**

Monsieur Jean-Marie BARBIER, délégué titulaire, était remplacé par Monsieur Roger WINOCK, délégué suppléant,  
Monsieur Bertrand PETIT, délégué titulaire, était remplacé par Madame Sylviane MIEZE, déléguée suppléante,  
Monsieur Jean PAYEN, délégué titulaire, était remplacé par Monsieur Josse NEMPONT, délégué suppléant,  
Monsieur René DEBOUT, délégué titulaire, était remplacé par Monsieur Jean Pierre MALLAURAN, délégué suppléant.

**c) absente non représentée :** Madame Francine PLE, Monsieur Joël DUQUENOY, délégués titulaires.

**Le Nombre de votants (présents ou représentés par un membre suppléant) était donc de 25.**

**Membres suppléants présents** (ne participant pas aux délibérations)

Messieurs BERQUEZ Francis, DEVULDER Louis, Jean Jacques CASTELAIN, Sylvain LEFEBVRE, Jean-Luc HOCHART.

**Indemnité d'Exercice des Missions de Préfecture (IEMP)**

Grades et Cadre d'emploi	Montant de références annuel (Euros)
Agent de Salubrité	1 143,37
Agent d'Entretien	1 143,37
Secrétaire de Mairie	1 250,08

Il sera appliqué au taux moyen de référence conformément à l'article 2 du décret du 26/12/1997, un coefficient multiplicateur de 0,8 à 3, qui tiendra compte du travail fourni, de l'importance des sujétions auquel le bénéficiaire sera appelé à faire face dans l'exercice de ses missions et de l'assiduité dont il fait preuve.

**Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT)**

Grades et Cadre d'emploi	Montant de références annuel (Euros)
Agent de Salubrité	426,58
Agent d'Entretien	415,38

Cette indemnité de référence pourra être modulée dans la limite individuelle du coefficient 8, en fonction de la manière de servir de l'agent dans l'exercice de ses fonctions.

**Indemnité Spécifique de Service ou ISS**

Grade et Cadre d'emploi	Taux de Base	Coefficient du grade	Taux Indiv. Maxi
Ingénieur	343,32	25	115 %
Technicien	343,32	10,50	110 %

Coefficient géographique : 1,2

.../...

**Prime de Service et de Rendement**

Grades et Cadre d'emploi	Taux moyen maximum pouvant être doublé individuellement
Ingénieur	6 % du TBMG*
Technicien	4 % du TBMG*

\* *Traitement Brut Moyen de Grade*

**Indemnité Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS)**

Pourront bénéficier de cette indemnité les agents du cadre d'emploi des agents d'entretien.

**Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (IFTS)**





Pourra bénéficier de cette indemnité l'agent recruté en qualité de Secrétaire de Mairie.

Le Comité Syndical est donc invité à se prononcer sur ces dispositions qui prendront avec effet rétroactif à compter de la date à laquelle chacun des agents aura pris ses fonctions. Conformément aux dispositions de l'article 2 du décret n°91.875 du 6/05/1991, les taux individuels applicables à chaque agent en fonction du rôle hiérarchiques, des responsabilités, de la valeur professionnelle, de l'assiduité et de la manière de servir de chacun d'eux, pour chacune des primes ci-dessus reprises.

**Le Comité Syndical a approuvé ces propositions à la majorité absolue des suffrages.**

POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE PRESIDENT,



Christian DENIS.

Regue en Sous Préfecture

le 11 mai 2004

Rendue exécutoire

Le ...12.MAI.2004...

Le Président



C. DENIS



**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE L'AA  
(SMAGEAA)**

--- ◆ ---  
**COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU MERCREDI 5 MAI 2004**

--- ◆ ---

**QUESTION N°10**

**PERSONNEL** – Prise en charge des frais inhérents au contrôle médical obligatoire des agents lors du renouvellement de leur permis poids lourds.

**RAPPORTEUR** : Monsieur DENIS

---

Les conducteurs de certains véhicules poids lourds doivent obligatoirement subir, tous les cinq ans un contrôle médical indispensable au renouvellement de leur permis et leur permettre ainsi de continuer à exercer leur fonction de chauffeur.

Aussi, il est proposé au Comité Syndical de prendre en charge les frais inhérents à ce contrôle (visite médicale, timbre fiscal...) pour l'agent de salubrité affecté à un poste de chauffeur au SMAGEAA et de décider d'étendre cette mesure aux agents qui seraient recrutés ultérieurement et affectés à un poste de chauffeur poids lourds. L'agent concerné devra bien sûr apporter tous justificatifs nécessaires à ce remboursement.

**Le Comité Syndical a approuvé ces propositions à la majorité absolue des suffrages.**

POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE PRESIDENT,



Christian DENIS

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE  
DE SAINT-OMER, le

11 MAI 2004

Rendue exécutoire  
Le ...12 MAI 2004...

Le Président



C. DENIS

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DES EAUX  
DE L'AA (SMAGEAA)**

**COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU MERCREDI 5 MAI 2004**

Sur convocations adressées par Monsieur le Président du SMAGEAA en date du 29 Avril 2004, le Comité Syndical du SMAGEAA s'est réuni en la salle du Conseil de l'Hôtel Communautaire le Mercredi 4 Mai 2004 à 18 h 30.

**Membres Titulaires présents ou remplacés par un suppléant :**

**a) Présents**

Monsieur Christian DENIS, Président,  
Messieurs Francis DUCROCQ, Jacques BERTELOOT, Alain MEQUIGNON, Vice-Présidents,  
Messieurs André BAES, Jean Pierre BAUDENS, Bernard BECLIN,, Jean Michel BOUHIN, André BULTEL, Guy CATTOEN, Gilbert CHIQUET, Jean-Jacques DELVAUX, Claude DEVULDER, Francis DHALLEINE, Jacques DRIEUX, Jean Marie HARLAY, Daniel HERBERT, Jose HEUMEZ, Pierre LECERF, Jean Claude NOEL, Bernard REBENA, Membres titulaires.

**b) Remplacés par un Suppléant**

Monsieur Jean-Marie BARBIER, délégué titulaire, était remplacé par Monsieur Roger WINOCK, délégué suppléant,  
Monsieur Bertrand PETIT, délégué titulaire, était remplacé par Madame Sylviane MIEZE, déléguée suppléante,  
Monsieur Jean PAYEN, délégué titulaire, était remplacé par Monsieur Josse NEMPONT, délégué suppléant,  
Monsieur René DEBOUT, délégué titulaire, était remplacé par Monsieur Jean Pierre MALLAURAN, délégué suppléant.

**c) absente non représentée :** Madame Francine PLE, Monsieur Joël DUQUENOY, délégués titulaires.

**Le Nombre de votants (présents ou représentés par un membre suppléant) était donc de 25.**

**Membres suppléants présents** (ne participant pas aux délibérations)

Messieurs BERQUEZ Francis, DEVULDER Louis, Jean Jacques CASTELAIN, Sylvain LEFEBVRE, Jean-Luc HOCHART.